

Distribution de masques aux Croissillons

Après avoir distribué les masques en porte-à-porte, un nouveau système a été mis en place avec des permanences tenues par les élus de la ville.

Permanences de distribution de masques

Les permanences de distribution de masques continuent en juin

Quand ?

Uniquement sur ces créneaux :

- **les mercredis et les vendredis de 17H à 19H :**

- **mercredi 3 juin / vendredi 5 juin**
- **mercredi 10 juin / vendredi 12 juin**
- **mercredi 17 juin / vendredi 19 juin**

Lieu ?

Bureau des permanences - en drive (à la fenêtre)

Pour qui ?

Ceux qui ont eu une dotation incomplète + ceux n'ayant pas fait de demande

Justificatifs à présenter ?

- Avis d'impôt
- Livret de famille
- Pièce d'identité

Il est possible de faire une procuration.

Attention : 1 seule personne par foyer pour le retrait des masques